

## LES HORAIRES D'OUVERTURE DU BUREAU

### Hors périodes d'inscription

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	9h - 12h	13h30 - 16h30
Mardi	9h - 12h	13h30 - 16h30
Mercredi	9h30 - 12h	<b>Fermé</b>
Jeudi	9h - 12h	13h30 - 16h30
Vendredi	9h - 12h	13h30 - 16h30

Pendant les vacances scolaires, l'accueil du public se fait les **mardi et jeudi de 9h30 à 12h** ou sur rendez-vous au **01 39 57 78 50**

### En périodes d'inscription à l'ALSH

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	9h - 12h	13h30 - 16h
Mardi	9h - 12h	13h30 - 16h
Mercredi	9h30 - 12h	13h30 - 16h30
Jeudi	9h - 12h	13h30 - 16h
Vendredi	9h - 12h	13h30 - 16h

## LES NOUVEAUX TARIFS

Les tarifs (goûter fourni par la ville) sont calculés en fonction du quotient familial

<u>Mercredis</u>	T1	T2	T3	HC
Prix / période	6,43 €	10,59 €	20,86 €	34,06 €

<u>Vacances</u>	T1	T2	T3	HC
Prix / semaine	6,43 €	10,59 €	20,86 €	34,06 €
Tarif journalier *	1,30 €	2,14 €	4,16 €	6,82 €
Prix carte ados**	23,40 €	31,20 €	39 €	62,40 €

\* valable une année

\*\* Appliqué uniquement pour les vacances qui dureraient + d'une semaine et - de 3 jours

## LES INSCRIPTIONS

**Pour les mercredis** : Les inscriptions se font la semaine avant chaque période de vacances scolaires. L'enfant peut commencer le 1<sup>er</sup> mercredi qui suit les vacances pour une session d'environ 6 semaines (entre chaque période de vacances scolaires).

**Pour les vacances** : Les inscriptions doivent se faire une semaine avant la période d'activités. **L'inscription à la semaine est obligatoire.**

**Attention** : les inscriptions demandées en cours de semaine peuvent être refusées, faute de places disponibles.

Documents à remettre obligatoirement à la direction :

- La fiche d'inscription complétée et signée,
- La fiche médicale complétée et signée,
- Le règlement intérieur, signé,
- L'autorisation parentale de droit à l'image, signée,
- La copie de l'attestation de la carte vitale,
- La copie des pages vaccination et hospitalisation du carnet de santé avec nom et prénom de l'enfant,
- L'attestation d'assurance civile et extra-scolaire,
- L'attestation de quotient familial fournie par le service scolaire de la ville **ou** votre dernier avis d'impôt,
- 1 photo d'identité récente de votre enfant.

Si votre quotient familial n'a pas été calculé par le service scolaire, il nous faut en plus des documents ci-dessus :

- Votre livret de famille,
- Les originaux et les copies de 2 justificatifs de domicile différents de moins de 3 mois.

**Pour les séjours** : Les inscriptions se font exclusivement, en présence d'un parent.

## ANNÉE 2022-2023

VILLE DE CARRIÈRES-SUR-SEINE  
Espace de Vie Sociale (E.V.S.)

## A.L.S.H.\* DES ANIMATIONS DE QUARTIER

Activités proposées aux enfants et adolescents  
de 6 à 17 ans



Bâtiment O1 résidence des Alouettes  
78420 CARRIÈRES-SUR-SEINE

☎ 01 39 57 78 50 **ou** 06 75 37 44 24

Email : [animationsdequartier@carrieres-sur-seine.fr](mailto:animationsdequartier@carrieres-sur-seine.fr)

**Responsable** : Stéphanie VESCERA

\* Accueil de Loisirs Sans Hébergement



L'Espace de Vie Sociale (EVS) organise des loisirs pour les enfants et adolescents âgés de 6 à 17 ans.

Les activités sont programmées et réalisées par l'équipe de l'ALSH des Animations de quartier les mercredis après-midi sur le temps scolaire et pendant les vacances scolaires.

Ces activités sont accessibles à **tous les carrillons** et ont pour but de permettre à chacun :

- De s'épanouir à travers de multiples activités de loisirs (culturelles, sportives et artistiques),
- D'apprendre à vivre en collectivité, à respecter les autres,
- D'acquérir de nouvelles connaissances, de l'autonomie.

Toutes les activités sont déclarées auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.



## LES ENFANTS

Les mercredis après-midi en période scolaire :

**Les activités débutent après les vacances de la Toussaint.**

Les enfants sont accueillis à partir de **13h30** devant le gymnase des Alouettes (*sauf indication contraire sur le planning*). Une équipe d'animateurs diplômés, ou en cours de formation, les prend en charge. Les activités se terminent à **17h30**. Les parents récupèrent leurs enfants devant le gymnase.

Les vacances scolaires :

Les enfants sont accueillis à partir de **13h30** devant le gymnase des Alouettes (*sauf indication contraire sur le planning*). Une équipe d'animateurs diplômés, ou en cours

de formation les prennent en charge. Les activités se terminent à **18h**. Les parents récupèrent leurs enfants devant le gymnase.

Le programme est disponible au bureau de l'EVS. Il est également affiché devant le gymnase des Alouettes, au minimum une semaine avant le début des activités.

Les différents lieux d'accueil sont :

- Le gymnase des Alouettes :  
Rue des Cent Arpents
- Les locaux de l'EVS :  
Bât O1 résidence des Alouettes
- Les locaux du groupe scolaire Jacques Prévert :  
1 rue de Belfort
- Les salles associatives des Alouettes :  
8 rue des Cent Arpents

Les enfants / adolescents sont répartis en 4 groupes mixtes :

- ❖ Les 6 - 8 ans,
- ❖ Les 9 - 11 ans,
- ❖ Les 12 - 13 ans,
- ❖ Les 14 - 17 ans.

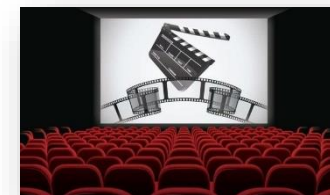
## LES ADOLESCENTS

L'ALSH des Animations de quartier organise et encadre des activités pour les adolescents de 12 à 17 ans. Ces activités sont programmées et réalisées par l'équipe d'animation les mercredis, pendant les vacances scolaires et parfois le week-end.

**Des sorties sur des plateaux de télévision**, le samedi ou le dimanche permettent d'enrichir leur environnement culturel.



Sont également organisées **des soirées ados** (match de foot, film, jeux, dîners...), **des sorties à thème** comme le théâtre, une rencontre sportive, un concert...



Pour **les plus de 14 ans** des chantiers jeunes sont proposés.

## LES SÉJOURS

L'ALSH des Animations de quartier peut organiser un séjour l'été, pour les adolescents qui n'ont pas la possibilité de partir en vacances.

Ce dernier favorise :

- Le départ en vacances du plus grand nombre,
- L'apprentissage de la vie en collectivité,
- La pratique d'activités culturelles et sportives.

Des mini-séjours de 3 jours/2 nuits peuvent être proposés aux 6-13 ans ne partant pas en vacances l'été.

